



L'ATT XV et LA MAIRIE du XV
Avec le Comité de Paris et la
Fédération Française de Tennis
de Table organisent

LES OLYMPING'S DU 15ème

Le Samedi 08 avril 2023 à partir de 13h

Un tournoi départemental de Tennis de Table

Jeunes Licenciés FFTT

homologué sous le N° 75-01

Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors

Qui se déroulera à la :

Mairie du XVème - Salle des fêtes

31 rue Péclet

75015 PARIS

Métro : LIGNE 12 Station Vaugirard

Bus : 39, 70 80, 88 (Arrêt Mairie du 15ème) et 89 (Arrêt Cambronne-Lecourbe)

ARRIVEE : 13h

POINTAGE : 13h15

DEMARRAGE TOURNOI : 13h30

Article 1 - L'Association de Tennis de Table du XVème organise son tournoi départemental de tennis de table, réservé aux Clubs parisiens, le samedi 08 avril 2023, ouvert à tous les joueurs et joueuses Benjamins - Minimes - Cadets - Juniors, en possession d'une licence traditionnelles FFTT valide. Les participants de catégories Poussins et Poussines ne pourront participer au Tournoi. Ce tournoi est organisé avec le Comité départemental de tennis de table de Paris. Il se déroulera à la Mairie du XVème - Salle des fêtes - 31 rue Péclet, 75015 PARIS à partir de 13h30 heures.

Article 2 - Le tournoi se déroulera par équipe de 2 personnes d'un même Club, tout sexe confondu. Chaque Club peut aligner plusieurs équipes dans la limite de l'article 5.

Le total de point-classements des joueurs et/ou joueuses d'une même équipe ne pourra dépasser 2000 points. Il sera privilégié le maximum de Clubs Parisien représentatifs.

Article 3 - Le tirage au sort des rencontres aura lieu par juge arbitre le samedi 08 avril 2023 à partir de 13h15, soit un quart d'heure avant le début du tournoi qui démarrera à partir de 13 heures 30 précises. Le pointage commencera à 13h15 pour chaque équipe complète. Dès leur arrivée, chaque équipe complète doit se faire pointer à la table d'arbitrage.

Article 4 - Toutes les joueuses et joueurs devront être en possession de leur licence valide et être en tenue sportive réglementaire. Ils devront également être en règle concernant la certification médicale sous peine de se voir refuser l'accès au tournoi.

Article 5 - Le tournoi sera limité à 32 compétiteurs, soit 16 équipes chacune composées de 2 personnes par équipe. Les ententes de Club pour former une équipe ou une composition d'équipe composée de 2 joueurs de clubs différents ne sont pas admissibles au Tournoi.

Article 6 - A chaque tour, les vainqueurs seront qualifiés pour le tour suivant. Le tournoi se fait par élimination directe.

Article 7 - Les épreuves se dérouleront sur 12 tables suivant le règlement F.F.T.T. en vigueur (parties au meilleur des 5 sets en 11 points). Les rencontres auront lieu en cinq parties selon la formule suivante : deux simples, un double et deux simples. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches de 11 points, avec 2 points d'écart.

Après le double, et si le score n'est pas acquis, les deux parties restantes se jouent jusqu'à la première équipe qui atteint le score de trois parties gagnées.

Il est précisé que les participants s'arbitreront mutuellement ou s'autoarbitreront (pour les doubles) pour chaque partie jouée.

Article 8 - Les droits d'engagement sont fixés à 8 € par participant.

Article 9 - Les responsables, correspondants ou Présidents des Clubs parisiens devront transmettre les inscriptions de chaque équipe et leur composition au plus tard le lundi 03 avril 2023 à : olympingxv@attxv.fr.

Le nombre d'équipes participantes sera réparti de manière homogène, autant que possible, afin d'avoir la plus grande représentativité des Clubs de tennis de table parisiens.

Les inscriptions retenues seront confirmées auprès des responsables, correspondants ou Présidents des Clubs par retour de mail le jeudi 06 avril 2023, avec les informations nécessaires pour les règlements via helloasso.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter l'organisateur :

Jean-luc BOURGEAS

☎ 06 83 62 23 87 et/ou olympingxv@attxv.fr.

Article 10 - Le tournoi sera doté de coupes et de 160 € qui récompensera en numéraires les vainqueurs, finalistes et demi-finalistes selon le tableau ci-dessous, quelque soit le nombre d'équipe engagé au Tournoi.

| | Tableau |
|-----------------|-------------|
| Vainqueur | 40 €/joueur |
| Finaliste | 20 €/joueur |
| Demi-finalistes | 10 €/joueur |
| TOTAL | 160 € |

Article 11 - Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol pouvant survenir pendant le déroulement du tournoi ainsi que pour les accidents qui ne seraient pas liés au fait de la participation à la compétition et ceux qui pourraient se produire durant les trajets d'aller ou de retour de l'épreuve.

Article 12 - La tenue sportive est obligatoire (tennis, short, maillot et raquette). Le port des chaussures de ville est interdit dans l'aire de jeu. Il est également formellement interdit de fumer dans la salle. Les balles de couleur blanche seront fournies par l'organisation.

Article 13 - Tout engagement vaut implicitement acceptation de l'ensemble des articles du présent règlement.

Article 14 - Il n'y aura pas d'interruption à l'heure du repas. Les organisateurs se réservent le droit de proposer une buvette qui distribuera sandwichs et boissons payants.

Article 15 - Selon le nombre de participants, les organisateurs s'autorisent tout changement de formule et se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront nécessaires pour le bon déroulement du Tournoi.

Article 16 - Les organisateurs du Tournoi se réserve le droit de clôturer les inscriptions si le nombre d'équipes inscrites totales est atteint.